



Préfecture

Saint-Brieuc, le 23 novembre 2018

Cabinet

Mission prévention de la
radicalisation

Le Préfet des Côtes d'Armor

Affaire suivie par :
M. AUBRAS
Tél : 02.96.62.44.57
nicolas.aubras@cotes-
darmor.gouv.fr

à

Mesdames et Messieurs
les maires du département
des Côtes d'Armor

OBJET : Information relative à l'état de la menace terroriste

REFER : circulaire du 16 novembre 2017 relative aux modalités d'organisation des grands évènements.

Le 12 novembre dernier, monsieur le Ministre de l'Intérieur m'a transmis une Instruction relative aux modalités de partage de l'information entre le préfet et les maires dans le cadre de la prévention de la radicalisation.

Je tenais à vous informer que l'une des dispositions permet à l'ensemble des maires du département de solliciter un état général de la menace terroriste sur son territoire dans la perspective de l'organisation de manifestations culturelles ou sportives (en complément de ma circulaire du 16 novembre 2017 relative aux modalités d'organisation des grands évènements) mais également concernant l'influence néfaste d'un lieu de culte, d'une structure commerciale ou associative, ou bien encore les questions de scolarisation, notamment au sein d'établissements privés hors contrat ou de scolarisation à domicile. Je vous invite dans ce cas à solliciter directement mon directeur de cabinet pour que cette analyse vous soit communiquée (pref-secretariat-dircab@cotes-darmor.gouv.fr).

Quant aux deux autres dispositions relatives au suivi des signalements directement adressés par les élus d'un côté et les modalités d'échanges ponctuels sur les professions dites à risque de l'autre, ces échanges d'information ne peuvent avoir lieu qu'avec les communes ayant installé un groupe de travail restreint des conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance en matière de prévention de la radicalisation (CLSPD ou CISPD). A ce jour, aucune commune ne fait l'objet de l'une ou l'autre de ces dispositions.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout complément éventuel d'information.

Yves LE BRETON